

Le mercure et ses dangers

24-03-2009

Vous rappelez vous les petites billes de métal liquides après lesquelles on courait lorsque gamin(e)s on avait cassé un thermomètre ?

Depuis longtemps interdit dans les thermomètres il est encore utilisé dans certaines industries pour la production de chlore et de soude. En France 6 usines (50% de la production nationale) utilisent encore le procédé de « cellules à cathodes de mercures » obsolète et très polluant.

Le site Produit Chimique de Loos (rue Clémenceau) PCL utilise ce procédé depuis 1927 et produit 18 000 tonnes de chlore par an. Ce site rejette des émissions de mercure dans l'eau (14kg en 2007) et dans l'air (12kg en 2007) depuis des dizaines d'années et ne fournit que peu d'information quant aux déchets rejetés. Devons-nous nous inquiéter?

FNE (France Nature Environnement) a participé a une campagne sur la question du mercure utilisé dans l'industrie du chlore et de la soude. Ce projet nommé : « Zero mercury campaign » fait suite à la communication sur la Stratégie de la Communauté européenne concernant le Mercure adoptée en janvier 2005. Nous sommes directement concernés. Les enjeux sont importants : métal fortement toxique, le mercure altère le système nerveux, même à des taux d'exposition relativement bas, il est également particulièrement nocif pour le développement des embryons, et occasionne des pathologies diverses qui ne sont, aujourd'hui, plus contestées.

De nombreux rapports incitent à la prudence et surtout à la limitation de la consommation de certains poissons du début de la grossesse jusqu'à la fin de l'allaitement. Enfin, il se « bio-accumule » dans le corps des hommes et des animaux, se concentrant dans toute la chaîne alimentaire, surtout chez certains poissons prédateurs tels que l'espadon, le requin, le marlin, le brochet et le thon.

Pourquoi donc tolérer une activité polluante au mercure? D'autre pays Européens ont préféré se doter de techniques (dites de cellules à diaphragme et cellules à membranes) n'utilisant pas de mercure pour leur production de chlore (notons par ailleurs que ces techniques sont moins énergivores)

La convention OSPAR de 1992, ratifiée par la France et approuvée par l'Union Européenne recommande que les installations utilisant encore l'ancienne technique au mercure soient abandonnées d'ici 2010.

Les pouvoir Publics, les syndicats concernées et les DRIRE ont conclu un accord visant reporter cette date à .. 2020 sous condition que les chloriers prennent en charge les études de toxicologie et d'éco toxicologie (investigations sur les sols, les eaux, l'atmosphère) avec un abandon progressif selon un calendrier fixé par les préfets imposant des normes de plus en plus contraignantes.

Pour sa part Ecoloos rappelle que le site PCL est une zone contaminée depuis près d'un siècle par le mercure et d'autres métaux lourds. Aujourd'hui, PCL avec un CA de 63M€ en 2005 (et qui fait partie du groupe international TESSENDERLO présent dans 22 pays avec un CA de plus de 2 milliard €) aurait très probablement la possibilité d'utiliser de nouvelles techniques.

Tout cela pose de nombreuses questions:

- Nous nous inquiétons notamment pour la nappe d'eau potable située à 3km du site. Comment est-elle protégée, surveillée?
- Peut-on envisager une enquête sanitaire sérieuse sur les populations qui vivent ou ont vécu à proximité du site?
- Les émissions de métaux lourds peuvent entrainer une grave pollution des terres environnantes. Peut-on consommer les produits de nos jardins?
- La pollution de la Deule est-elle dangereuse pour les pêcheurs?
- Comment envisager à terme la dépollution du site? Le démantèlement de la salle d'électrolyse, la dépollution et la réhabilitation de ce site demanderont des moyens considérables pour éviter une contamination supplémentaire de l'environnement, et nous ne pourrons l'éviter à moyen terme (rappelons la date butoir : 2020...)

Écoloos souhaite qu'un travail de fond soit effectuer avec tous les partenaires concernés : DRIRE, DASS, MISE, Préfecture.....

Références et liens :

- FNE: Les dangers du mercure dans l'industrie
- FNE: Le mercure dans l'industrie du chlore

- Registre français des émissions polluantes, Fiche PCL avec émissions et polluants.
- Arrêté 23/06/2005 Page 9, le site PCL peut recevoir jusqu'à 45 tonnes de mercure
- Enquête de "La brique" sur le site SEVESO PCL
- Présentation des entreprises PCL et CHIMILYL